

# Abandon du projet de parcours nautique au lac Bowker

**JEAN-FRANÇOIS GAGNON**

jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca

**MAGOG** — Le promoteur du projet de parcours de ski nautique au lac Bowker, Raphaël Trottier, abandonne la partie. Il souhaite ainsi éviter la tenue d'une consultation publique sur une éventuelle

réduction de la limite de vitesse sur ce plan d'eau.

Jusqu'à récemment, tout laissait croire que le projet de M. Trottier se réaliserait. Mais la pression s'est accentuée et il a finalement changé son fusil d'épaule.

Le promoteur affirme qu'au

cours des derniers jours le président du Club de nautisme, de pêche et de protection du lac Bowker, Gino Castiglio, l'a invité «à faire preuve de bonne volonté en retirant sa demande».

Raphaël Trottier affirme toutefois qu'il n'est probablement pas nécessaire pour lui de retirer sa demande auprès du gouvernement fédéral. «Je n'ai qu'à ne pas publier les avis que je devais faire paraître au sujet de mon projet. Ça donnerait le même résultat», allègue-t-il.

S'il fait marche arrière, M. Trottier invite en contrepartie le Canton d'Orford à ne pas tenir une consultation publique dans le but de réduire la vitesse des

bateaux au lac Bowker.

Ces dernières semaines, l'environnementaliste Pierre Dépôt avait réclamé la tenue d'une telle consultation. Or, maintenant, ce dernier se dit également prêt à revoir sa position. «Si j'ai la preuve que le projet de parcours de ski nautique ne verra pas le jour, j'accepterai de laisser tomber ma demande», indique-t-il.

Informé de l'abandon du projet par *La Tribune*, le maire d'Orford, Pierre Rodier, s'est déclaré surpris par la décision du promoteur, qui survient alors que son conseil municipal s'apprêtait à se pencher sur la demande de M. Dépôt.

M. Rodier a par ailleurs rap-

pelé que son conseil municipal avait appuyé par résolution les nombreux citoyens ayant signé une pétition s'opposant au projet de parcours de ski nautique.

Présentement, la limite de vitesse au lac Bowker se situe à 55 km/h. Pierre Dépôt aurait aimé qu'elle soit réduite à 40 km/h ou moins, question de contrer le projet d'implantation d'un parcours de ski nautique.

«Je pense que 55 km/h, c'est bien trop élevé considérant l'étroitesse de ce plan d'eau, qui est en plus une source d'eau potable. Au lac Fraser, la limite est de 10 km/h depuis une vingtaine d'années et les gens la respectent», fait valoir M. Dépôt.

